

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77103

Objet

Fixation des honoraires de Me L. DUCROS Avocat - Affaire : Ville de ROYAN c/ Sté LAVERGNE (Restaurant : CLUB de la Plage de Foncillon.

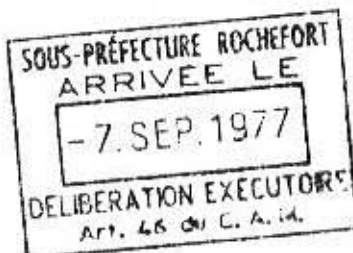
DATE DE CONVOCATION

21 août 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 août 1977

Nombre de conseillers en exercice 27
Nombre de présents 21
Nombre de votants 25



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le vingt six août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TÉTARD,

Etaient présents : MM. MM. TÉTARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHÉ
MM. LIS, LACHAUD, BOUCHET, PAPEAU, VIAUD, POUGET, POUMAILLOUX, MONTRON,
FABER, BOULAN, BROTREAJ, BERLAND, DUFEIL, TAP, Mme TACQUET,
MM. PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. LIS
MAURELLET par M. PELLETIER
BOUTET " M. DUFOUR
Absents : MM. NAULIN " M. LACHAUD
GUICHAOUA, BOISARD

M POUGET a été élu Secrétaire.

En date du 19 Janvier 1977, le Tribunal Administratif de POITIERS a condamné la Société LAVERGNE et le sieur HEBRARD Marc à payer solidairement à la Commune de ROYAN une indemnité de 114 000 Fr. La Ville de ROYAN était défendue par Maître L. DUCROS Avocat à POITIERS, lequel présente à la Ville un mémoire de frais et honoraires s'élevant à 3 200 Fr.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 18 Août 1977,

D E C I D E :

- d'accepter le mémoire présenté par Maître DUCROS : le montant de ce mémoire sera imputé au chapitre 934, article 665 du BUDGET 1977.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et

./.....

an susdits. Ont signé au registre, Messieurs les
membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

Guy TETARD.

[Faint, illegible handwritten notes or stamps in the bottom right corner.]